

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE

MINISTÈRE DES FINANCES

DIRECTION GÉNÉRALE DU BUDGET



Budget citoyen pour 2020



**Guide du citoyen pour comprendre le projet de loi
de finances pour 2020**

Budget citoyen 2020 en quelques questions

N °	QUESTIONS	PAGE
1	C'est quoi un budget citoyen ?	3
2	Quelles sont les principales hypothèses économiques retenues pour le budget 2020 ?	4
3	Comment se déroule le processus budgétaire ?	6
4	Quelles sont les recettes du budget 2020 ?	8
5	Quelles sont les priorités de dépenses de fonctionnement au titre du budget 2020 ?	10
6	Quelles sont les dépenses des programmes d'équipement ciblés par le budget 2020 ?	13
7	Quelles sont les nouvelles mesures importantes prévues au titre du budget 2020 ?	15
8	Quelles sont les principales nouvelles mesures législatives prévues au titre du budget 2020 ?	16
9	Connait-on la terminologie budgétaire ?	18
10	Quels sont les principaux contacts utiles en matière budgétaire pour le citoyen ?	20

1**C'est quoi un budget citoyen ?****Un budget
de l'État**

Le budget de l'État est un document qui couvre l'ensemble des recettes et des dépenses prévisionnelles pour une année civile.

Le budget de l'État est l'expression chiffrée du programme d'actions du Gouvernement.

Le budget de l'État se traduit annuellement par des lois de finances.

**Un budget
citoyen**

Un Budget citoyen est un document qui résume et explique les informations du budget de l'État.

Un budget citoyen est une forme de rapport, destiné à la population afin de faciliter la compréhension du budget de l'État.

Un budget citoyen permet d'accroître la culture budgétaire de la population, étant donné que les citoyens sont ses principaux bénéficiaires.

**Les éléments
clés du
budget citoyen**

Les principales hypothèses économiques retenues pour l'élaboration du budget.

Le déroulement du processus budgétaire.

La perception des recettes.

Les priorités dans les allocations et les dépenses.

Les nouvelles mesures importantes.

Les programmes d'équipements ciblés par secteur.

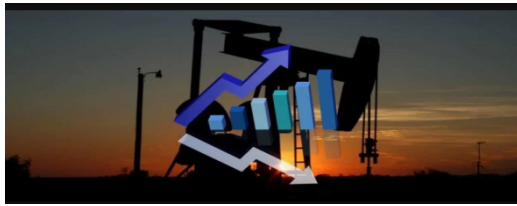
La terminologie budgétaire.

Les coordonnées des contacts utiles pour le citoyen.

2

Quelles sont les principales hypothèses économiques retenues pour le budget 2020 ?

Prix fiscal du baril de pétrole brut



50 \$US

Prix du marché du baril de pétrole brut



60 \$US

Taux de change DA / \$US



1 \$US = 123 DA

Taux d'inflation



4,1 %

Exportations d'hydrocarbures



35,2 Mrds \$US

Importations de marchandises



38,6 Mrds \$US

Déficit de la balance des paiements



- 8,5 Mrds \$US

Déficit de la balance courante



- 2,3 Mrds \$US

Réserves de change



51,6 Mrds \$US

Taux de croissance



1,8 %

Solde budgétaire



- 1 533,4 Mrds DA

Solde global du trésor



- 2 435,6 Mrds DA

3**Comment se déroule le processus budgétaire ?****Cadre juridique
du processus
budgétaire**

Le cadre juridique du processus budgétaire est principalement le suivant :

- ✓ La loi n° 84-17 du 07 Juillet 1984, modifiée et complétée, relatives aux lois de finances.
- ✓ La loi n° 90-20 du 15 Août 1990, modifiée et complétée, relatives à la comptabilité publique.
- ✓ L'ordonnance n° 95-20 du 17 juillet 1995, modifiée et complétée, relative à la Cour des comptes.

**Les étapes du
processus de
préparation du
budget de l'État**

Le processus de préparation du budget de l'État pour 2020 se résume comme suit :

- ✓ La phase d'orientation budgétaire.
- ✓ La phase de négociations budgétaires et d'arbitrage.
- ✓ La phase d'adoption en Conseil des Ministre.
- ✓ La phase parlementaire.

**Les acteurs clés
du processus
budgétaire**

Les acteurs clés du processus de préparation du budget de l'État pour 2020 sont :

- ✓ Le Ministère des finances.
- ✓ Les Ministères dépeniers.
- ✓ Le Gouvernement.
- ✓ Le Parlement.

Le calendrier du processus d'adoption du budget de l'État	Mars à Avril 2019	Envoi d'une note méthodologique d'orientation aux ministères dépen­siers.
	Mai à Août 2019	Négociations budgétaires entre les ministères dépen­siers et le ministère des finances. Arbitrage des actions de désaccord entre les ministères dépen­siers et le ministère des finances.
	Septembre 2019	Adoption du projet de budget de l'État en Conseil des Ministre.
	Octobre à Novembre 2019	Examen et approbation du projet de budget de l'État sous forme d'une loi (de finances) par le Parlement.
	Décembre 2019	Promulgation de la loi de finances par le Président de la République. Publication de la loi de finances au journal officiel.

L'audit du budget de l'État	Le Parlement, par l'approbation d'une loi de règlement budgétaire, en ce qui concerne les résultats de la gestion des opérations financières de l'État.
	La Cour des Comptes, exerce un contrôle à postériori sur la gestion des ressources, moyens matériels et fonds publics et s'assure de la conformité des opérations financières et comptables aux lois et règlements en vigueur.
	L'inspection générale des finances, chargée notamment de procéder aux études et analyses financières et économiques en vue d'apprécier l'efficience, l'efficacité de l'administration et la gestion des ressources financières et autres moyens publics.

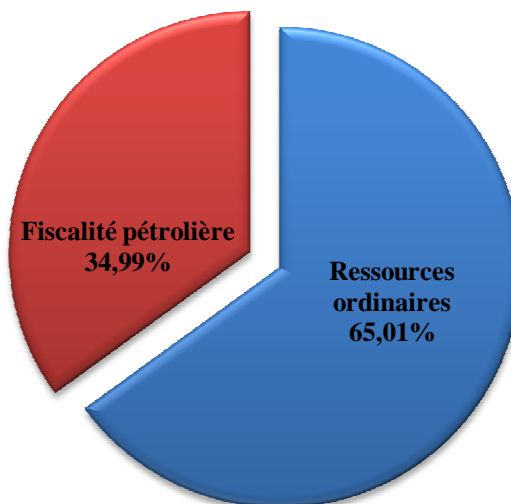
4

Quelles sont les recettes du budget 2020 ?

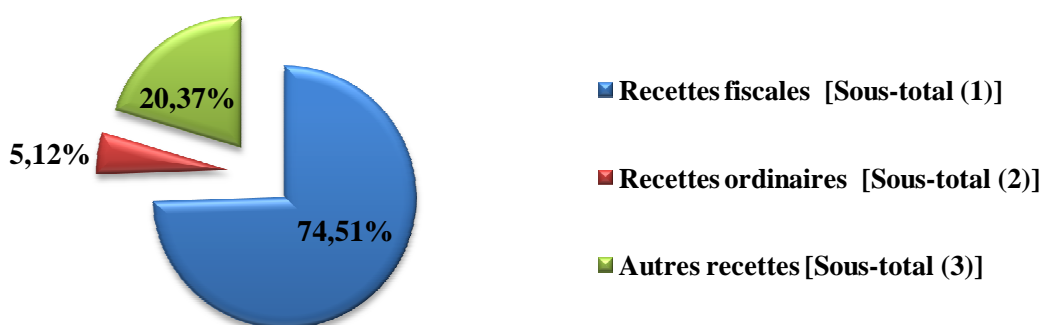
RECETTES DE L'ETAT	Montants (En Mrds de DA)	%		
		/ Sous- total	/ Total des ressources ordinaires	/ Total Général
Produits des contributions directes	1 428,44	46,88%	34,93%	22,71%
Produits de l'enregistrement et du timbre	93,94	3,08%	2,30%	1,49%
Produits des impôts divers sur les affaires	1 182,63	38,81%	28,92%	18,80%
Produits des contributions indirectes	47,16	1,55%	1,15%	0,75%
Produits des douanes	294,69	9,67%	7,21%	4,69%
Sous-total (1) Recettes fiscales	3 046,86	100,00%	74,51%	48,44%
Produits et revenus des domaines	35,05	16,73%	0,86%	0,56%
Produits divers du budget	174,43	83,25%	4,27%	2,77%
Recettes d'ordre	0,05	0,02%	0,00%	0,00%
Sous-total (2) Recettes ordinaires	209,53	100,00%	5,12%	3,33%
Autres recettes	833,00	100,00%	20,37%	13,24%
Sous-total (3) Autres recettes	833,00	100,00%	20,37%	13,24%
Total des ressources ordinaires	4 089,39		100,00%	65,01%
Fiscalité pétrolière	2 200,33	100,00%		34,99%
Sous-total (4) Fiscalité pétrolière	2 200,33	100,00%		34,99%
TOTAL GENERAL DES RECETTES (1) + (2) + (3) + (4)	6 289,72			100,00%

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES RECETTES BUDGÉTAIRES

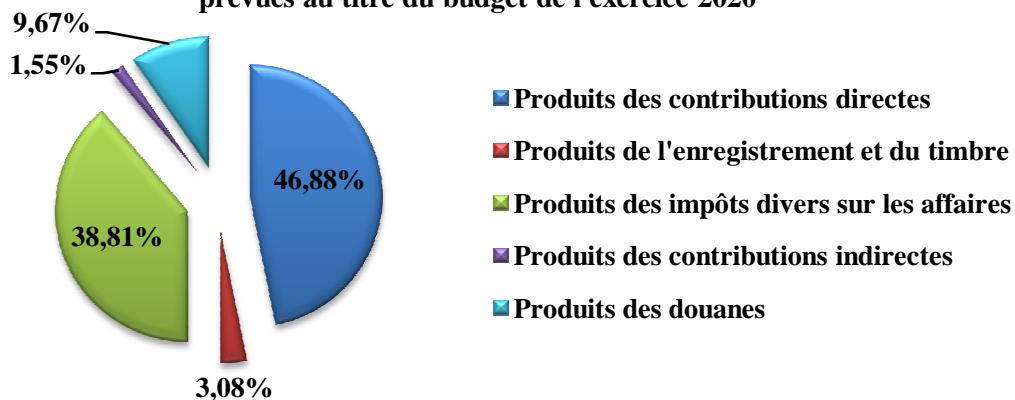
Répartition en pourcentage des recettes budgétaires prévues au titre du budget de l'exercice 2020



Répartition en pourcentage des ressources ordinaires prévues au titre du budget de l'exercice 2020



Répartition par source de provenance des recettes fiscales prévues au titre du budget de l'exercice 2020

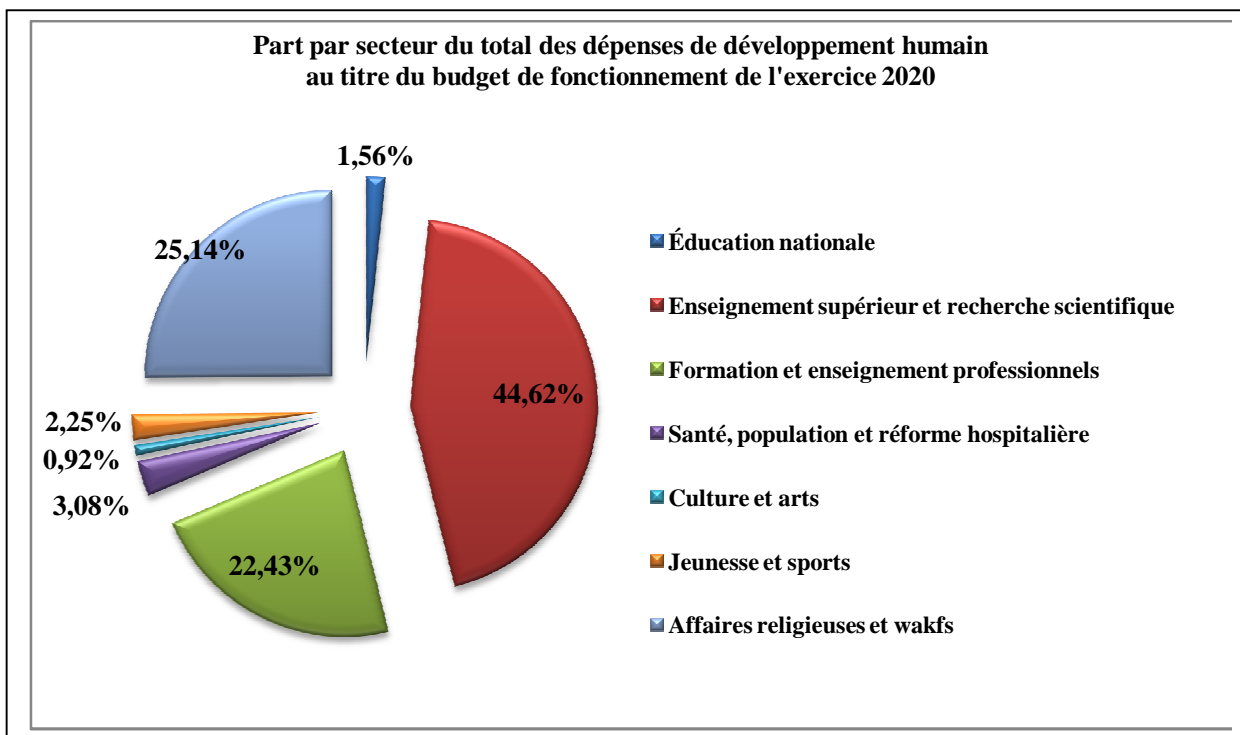
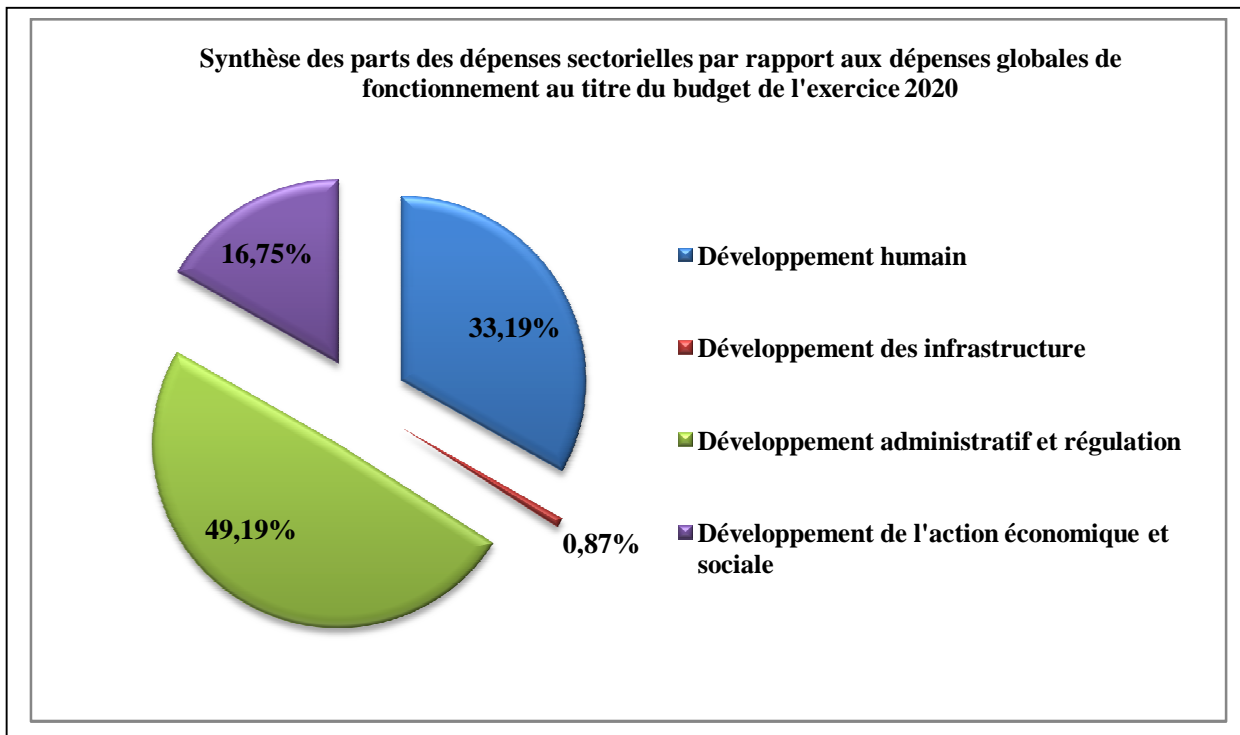


5

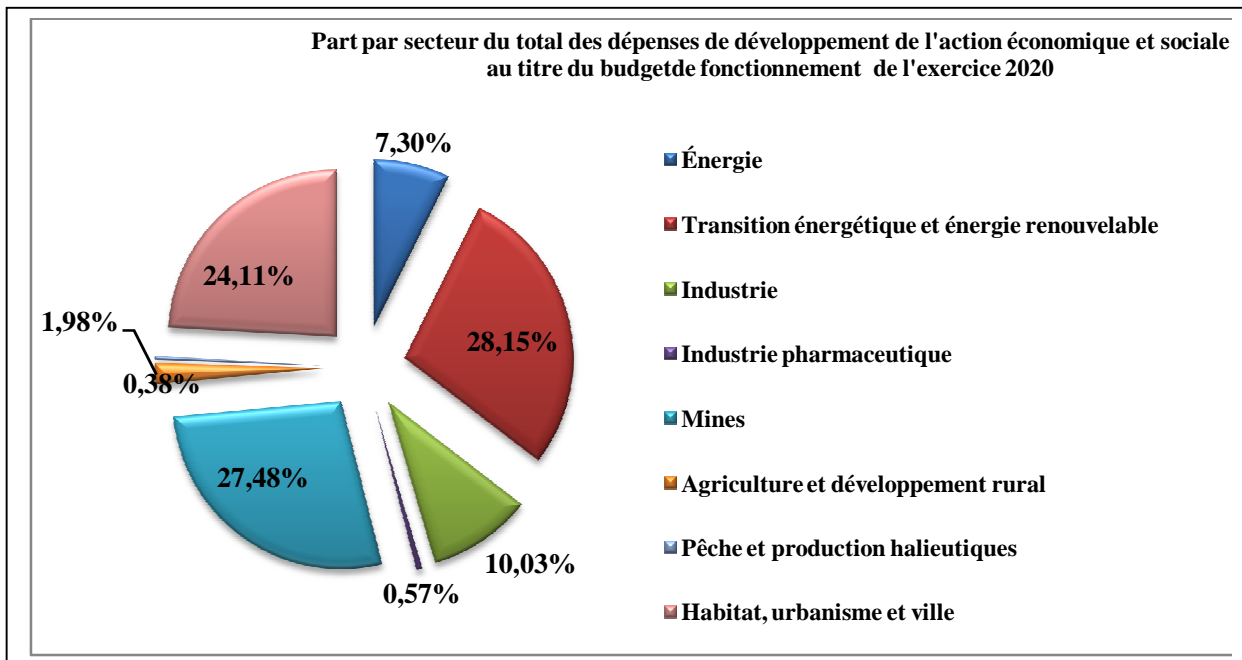
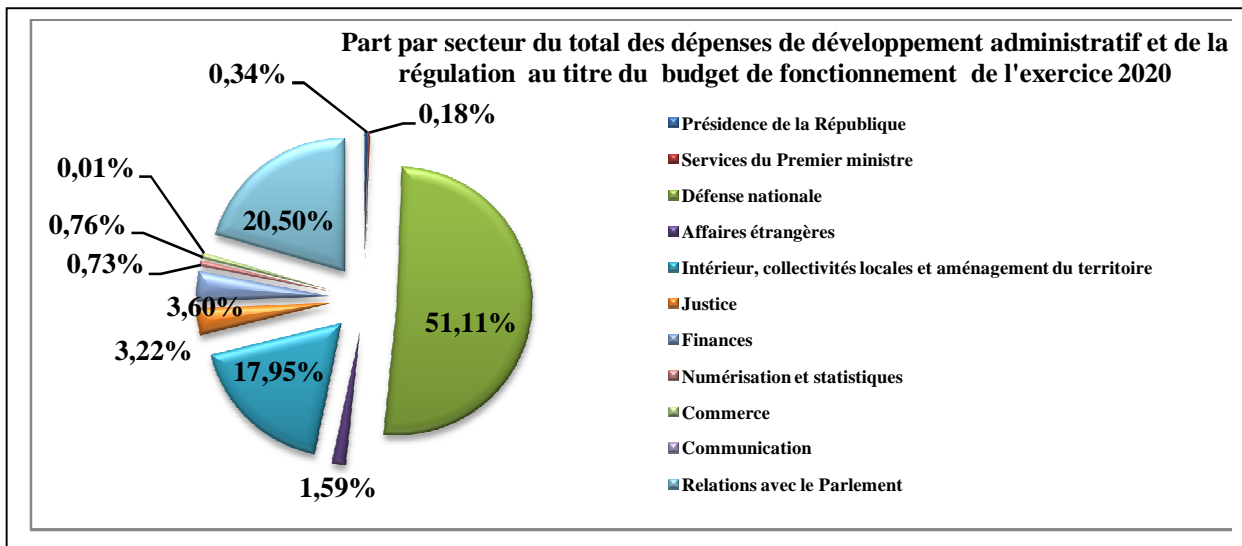
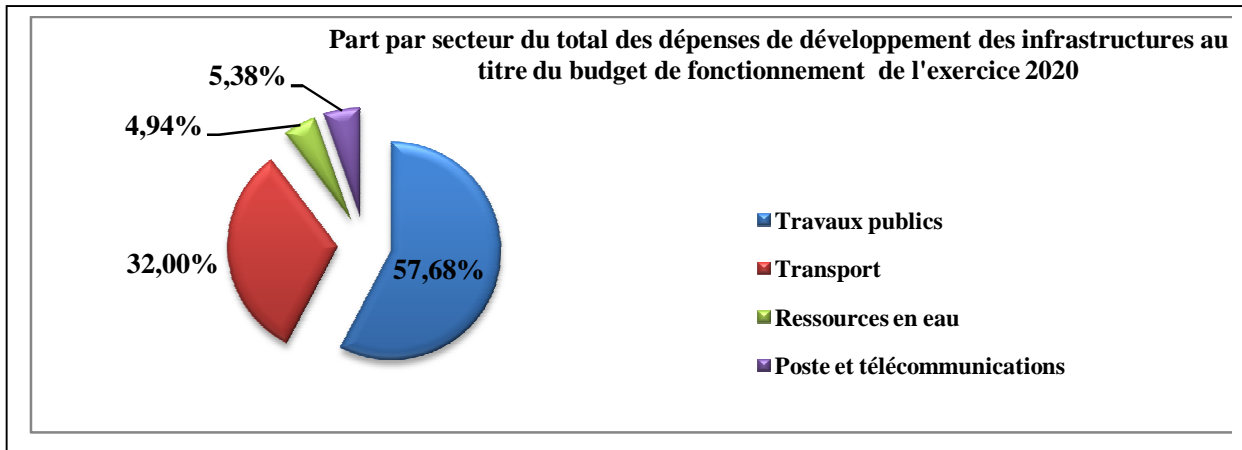
Quelles sont les priorités de dépenses de fonctionnement au titre du budget 2020

Institutions ou Ministères	Montants (En Mrds de DA)	%	
		/ Sous-total	/ Total général
Affaires religieuses et wakifs	25,36	1,56%	0,52%
Education nationale	724,68	44,62%	14,81%
Enseignement supérieur et recherche scientifique	364,28	22,43%	7,44%
Formation et enseignement professionnels	49,94	3,08%	1,02%
Culture	14,90	0,92%	0,30%
Jeunesse et sports	36,52	2,25%	0,75%
Santé, population et réforme hospitalière	408,30	25,14%	8,34%
Développement humain	1 623,98	100,00%	33,19%
Travaux publics et transports	24,66	57,68%	0,50%
Ressources en eau	13,68	32,00%	0,28%
Environnement et énergies renouvelables	2,11	4,94%	0,04%
Poste, télécommunications, technologies et numériques	2,30	5,38%	0,05%
Développement des infrastructures	42,75	100,00%	0,87%
Présidence de la République	8,27	0,34%	0,17%
Services du Premier ministre	4,33	0,18%	0,09%
Défense nationale	1 230,33	51,11%	25,14%
Affaires étrangères	38,38	1,59%	0,78%
Intérieur, collectivités locales et aménagement du territoire	432,00	17,95%	8,83%
Justice	77,53	3,22%	1,58%
Finances	86,61	3,60%	1,77%
Commerce	17,53	0,73%	0,36%
Communication	18,36	0,76%	0,38%
Relations avec le Parlement	0,23	0,01%	0,00%
Charges communes	493,56	20,50%	10,09%
Développement administratif et régulation	2 407,13	100,00%	49,19%
Energie	59,85	7,30%	1,22%
Moudjahidine	230,75	28,15%	4,72%
Solidarité nationale, famille et condition de la femme	82,17	10,03%	1,68%
Industrie et mines	4,68	0,57%	0,10%
Agriculture, développement rural et pêche	225,18	27,48%	4,60%
Habitat, urbanisme et ville	16,24	1,98%	0,33%
Tourisme et artisanat	3,11	0,38%	0,06%
Travail, emploi et sécurité sociale	197,60	24,11%	4,04%
Développement de l'action économique et sociale	819,58	100,00%	16,75%
Total général du budget de fonctionnement	4 893,44		100,00%

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



**REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
(SUITE)**



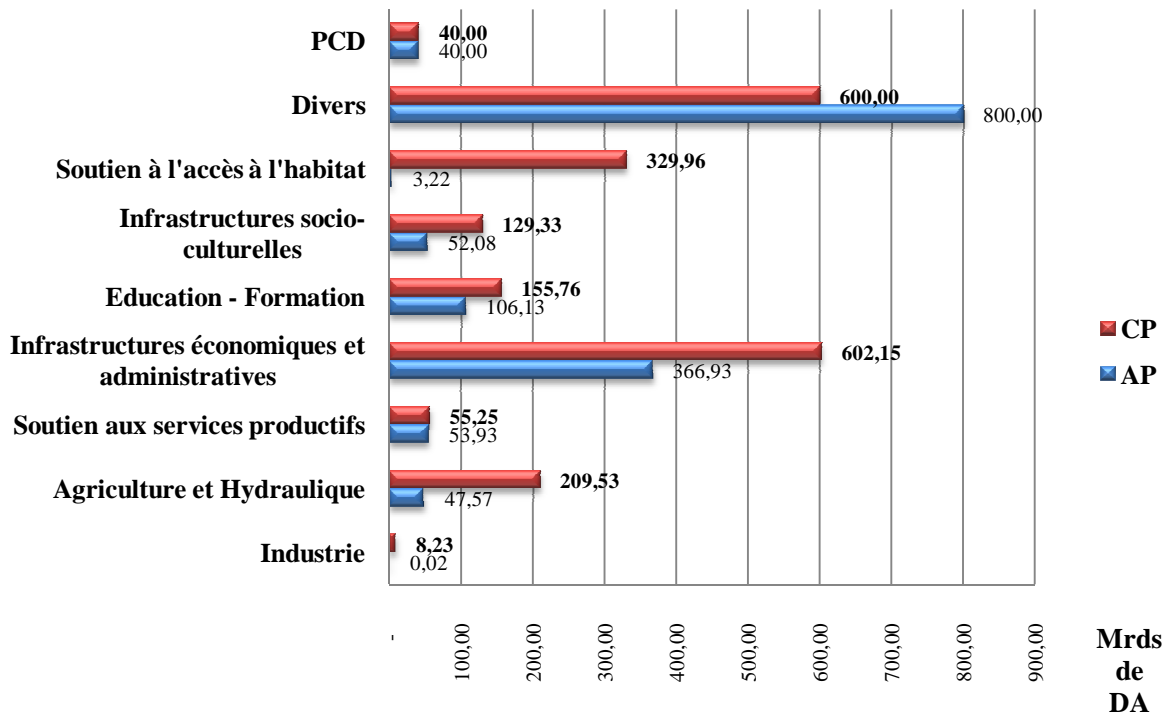
6

Quelles sont les dépenses des programmes d'équipement ciblés par le budget 2020 ?

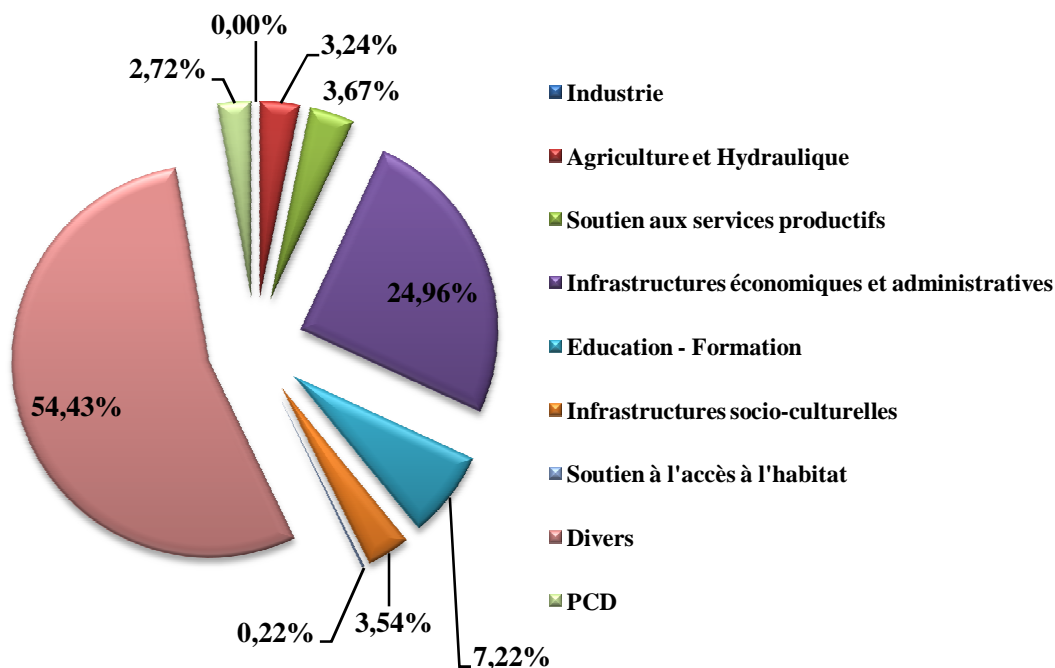
SECTEURS	AP		CP	
	Montants (En Mrds de DA)	% / Sous-total	Montants (En Mrds de DA)	% / Sous-total
Industrie	0,02	0,00%	8,23	0,39%
Agriculture et Hydraulique	47,57	3,24%	209,53	9,84%
Soutien aux services productifs	53,93	3,67%	55,25	2,59%
Infrastructures économiques et administratives	366,93	24,96%	602,15	28,27%
Education - Formation	106,13	7,22%	155,76	7,31%
Infrastructures socio-culturelles	52,08	3,54%	129,33	6,07%
Soutien à l'accès à l'habitat	3,22	0,22%	329,96	15,49%
Divers	800,00	54,43%	600,00	28,17%
PCD	40,00	2,72%	40,00	1,88%
Sous-total investissement	1 469,88	100,00%	2 130,21	100,00%
Soutien à l'activité économique (Dotation aux comptes d'affectation)	-	-	643,30	80,47%
Provision pour dépenses imprévues	150,00	100,00%	156,16	19,53%
Sous-total opérations en capital	150,00	100,00%	799,46	100,00%
Total général du budget d'équipement	1 619,88		2 929,67	

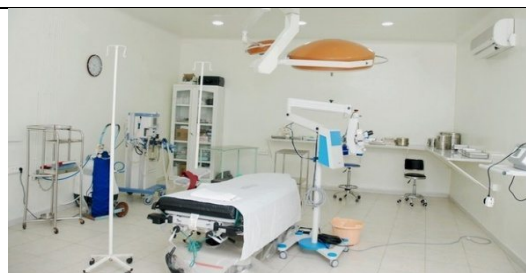
REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES PROGRAMMES D'ÉQUIPEMENT

Répartition par secteur des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiement (CP) prévus au titre du budget de l'exercice 2020



Répartition par secteur et en % des autorisations de programmes (AP) d'investissement prévues au titre du budget de l'exercice 2020



7**Quelles sont les nouvelles mesures importantes prévues au titre du budget 2020 ?****Total des transferts sociaux****1 797,6 Mrds DA****Poids du soutien aux familles à l'habitat et à la santé****63,7 %****Soutien aux familles****446,5 Mrds DA****Soutien à l'éducation****124,5 Mrds DA****Soutien à l'habitat****360,2 Mrds DA****Soutien à la santé****338,3 Mrds DA**

8	Quelles sont les principales nouvelles mesures législatives prévues au titre du budget 2020 ?
----------	--

Simplification et harmonisation des procédures d'imposition	<p>Réaménagement du régime de l'impôt forfaitaire unique (IFU) à travers la réduction du seuil d'assujettissement à 15 MDA/an.</p> <p>Révision du dispositif de déclaration de transfert de fonds à l'étranger par le réaménagement des modalités d'établissement des attestations délivrées par les services fiscaux.</p> <p>Centralisation du lieu de déclaration et de paiement de l'IRG / revenus fonciers, pour les contribuables suivis par les CDI, quel que soit le lieu d'implantation des biens loués.</p>
Élargissement de l'assiette imposable et amélioration des recettes du budget de l'État et des collectivités locales	<p>Assujettissement, à la TVA, du commerce électronique, dans le but d'appréhender les transactions numériques de biens et services.</p> <p>Imposition des revenus provenant de la distribution des bénéfices au profit des contribuables soumis à l'IBS, dans le but d'aligner l'imposition des personnes morales et physiques en matière de dividendes.</p> <p>Limitation de la déductibilité au plan fiscal, de certaines libéralités relatives à des actions de marketing et à caractère publicitaire. Le seuil de déductibilité est fixé à 1% du chiffre d'affaires.</p>
Maitrise des importations de biens et services	<p>Soumission au droit de douanes des équipements informatiques (ordinateurs complets, unités d'ordinateurs présentées isolément ainsi que les parties des ordinateurs) et ce, à l'effet d'assurer une protection de la production nationale.</p> <p>Soumission de l'importation de l'auto-cyanure à une autorisation préalable délivrée par l'administration fiscale.</p> <p>Autorisation d'importation, tous les 03 ans par les particuliers, des véhicules de tourisme à carburant essence de moins de 03 ans d'âge.</p>

<p>Solidarité nationale</p>	<p>Réaménagement des modalités d'imposition à l'impôt sur le patrimoine.</p> <p>Exemption de la TVA et des droits de douane, du matériel médical et paramédical, introduit temporairement, par un personnel du corps médical, pour les besoins des interventions chirurgicales, à titre d'actions de bénévolat dans les régions du sud.</p> <p>Relèvement, de 1% à 2%, du taux de la contribution de solidarité applicable sur les importations et affectation de son produit à la CNR.</p>
<p>Promotion de l'investissement et encadrement du financement extérieur</p>	<p>Limitation de la règle de l'actionnariat résident majoritaire (51%) aux seules activités de production de biens et services revêtant un caractère stratégique, à fixer par voie réglementaire, et ce dans le but d'améliorer le climat des affaires et d'attirer les IDE.</p> <p>Poursuite de l'octroi du prêt non rémunéré au titre de l'achat des matières premières par les micro-entreprises implantées, dans le cadre du dispositif ANGEM, au niveau des wilayas du sud.</p> <p>Exonération de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour les transactions commerciales réalisées par les "Startups".</p>
<p>Protection de l'environnement et Efficacité énergétique</p>	<p>Institution d'une taxe d'environnement, applicable lors de la souscription du contrat d'assurance, à raison de 1500 DA pour les véhicules de tourisme et de 3000 DA pour les autres types de véhicules.</p> <p>Réaménagement du dispositif de taxation des appareils énergivores fonctionnant à l'électricité (Taxe d'Efficacité Énergétique TEE).</p> <p>Rehaussement des montants des taxes environnementales et réaffectation budgétaire de leurs produits.</p>
<p>Développement de l'économie numérique</p>	<p>Encouragement de l'utilisation des instruments de paiement électroniques et son élargissement, au-delà des terminaux de paiement électroniques (TPE), à tout instrument, autorisé par les banques et/ou Algérie Poste et permettant d'effectuer le paiement électronique, notamment par l'usage de la technologie du QR code, acronyme de (Quick Response Code).</p> <p>Prorogation d'une année, au 31 décembre 2020, du délai accordé aux opérateurs économiques de mettre, obligatoirement, à la disposition des consommateurs, des instruments de paiement électroniques, sous peine d'amende.</p>

9	Connait-on la terminologie budgétaire ?
<p>Loi de Finances (LF)</p>	<p>La loi de finances est le cadre légal du budget général de l'État.</p> <p>Il y a trois lois de finances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La loi de finances de l'année ou initiale ; - La loi de finances complémentaire ou modificative ; - La loi de règlement budgétaire. <p>La LF comprend deux (2) parties distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les voies et moyens de l'équilibre financier, - Le budget et les opérations financières de l'État.
<p>Dépenses de fonctionnement</p>	<p>Les dépenses de fonctionnement assurent la couverture des charges ordinaires nécessaires au fonctionnement des services publics dont les crédits sont inscrits au budget général du l'État.</p> <p>Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les rémunérations d'activité ; - Les pensions et allocations ; - Les charges sociales ; - Le matériel et fonctionnement des services ; - Les travaux d'entretien des immeubles ; - Les interventions publiques - Les actions éducatives, culturelles, économiques,..etc.
<p>Dépenses d'équipement</p>	<p>Les dépenses d'équipement sont constituées d'opérations d'investissements et d'opérations en capital. L'inscription de ces opérations doit être prévue par la loi de finances sous forme d'autorisation de programme (AP) et le financement sous forme de crédit de paiement (CP).</p> <p>Les dépenses d'investissements publics sont ventilées par secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les industries manufacturières ; - Les mines et énergie ; - L'agriculture et l'hydraulique ; - Les services productifs ; - Les infrastructures économiques et administratives ; - L'éducation – formation ; - Les infrastructures socioculturelles ; - L'habitat ; - La rubrique divers.

<p>Autorisations de programmes (AP)</p>	<p>Les autorisations de programmes constituent la limite supérieure des dépenses que les ordonnateurs sont autorisés à engager pour l'exécution des investissements planifiés.</p> <p>Les autorisations de programmes demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.</p>
<p>Crédits de paiement (CP)</p>	<p>Les crédits de paiement représentent les dotations annuelles susceptibles d'être ordonnancée, mandatées ou payées pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes.</p> <p>Les crédits de paiement sont les tranches annuelles de financement des autorisations de programmes.</p>
<p>Solde budgétaire</p>	<p>Le solde budgétaire c'est la différence entre les recettes et les dépenses budgétaires prévisionnelles.</p>
<p>Solde global du trésor</p>	<p>Le solde global du trésor est le solde budgétaire majoré du solde des comptes d'affectation et des interventions du trésor.</p>
<p>Balance des paiements</p>	<p>La balance des paiements est un état qui retrace l'ensemble des échanges de biens, services et de capitaux pendant une période donnée entre les agents économiques résidents d'un pays et le reste du monde.</p>
<p>Balance commerciale</p>	<p>la balance commerciale est un état qui retrace la valeur des biens exportés et la valeur des biens importés.</p>
<p>Solde de la balance commerciale</p>	<p>Si la valeur des exportations dépasse celle des importations, le pays a un excédent commercial ou que sa balance commerciale est excédentaire. Si les importations sont supérieures aux exportations, le pays a un déficit commercial ou sa balance commerciale est déficitaire.</p>

10

Quels sont les principaux contacts utiles en matière budgétaire pour le citoyen ?

Ministère des finances



<http://www.mf.gov.dz/>

Direction Générale du Budget



<http://mfdgb.gov.dz/>

Direction Générale des impôts



<http://www.mfdgi.gov.dz/>

Direction Générale des douanes



<http://www.douane.gov.dz/>

Direction Générale de la Comptabilité



<http://www.mf-dgc.gov.dz/>

Direction Générale de la Prévision et des Politiques



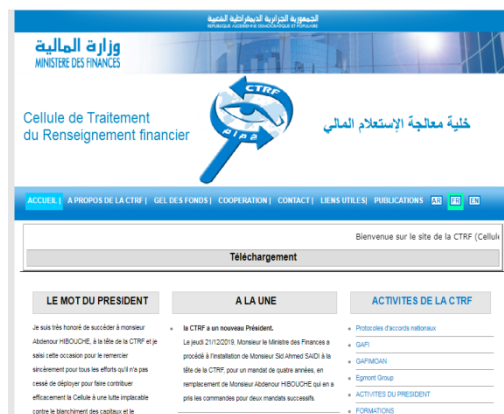
<http://www.dgpp-mf.gov.dz/>

Direction Générale du Domaine National



<http://www.dgdn.gov.dz/>

Cellule de Traitement du Renseignement Financier



<http://www.mf-ctrf.gov.dz/>

Ministère des Finances Direction Générale du Budget

Immeuble Ahmed FRANCIS 16306 BEN AKNOUN - ALGER
Téléphone : +213 (0)21 59 51 51 / (0)21 59 52 52 / (0)21 59 53 53
www.mf.gov.dz